

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE DE L'UNION EUROPÉENNE : LES INSTRUMENTS QUI PROTÈGENT LES AGRICULTEURS EUROPÉENS

RÉSUMÉ

L'Union européenne (UE) déploie une vaste panoplie d'instruments de politique pour protéger son secteur agricole et pour faire en sorte que, malgré les coûts de production élevés, les agriculteurs européens continuent de produire à la fois pour les marchés internes et les marchés d'exportation. Le présent document donne un aperçu des instruments classiques et des instruments nouveaux issus des réformes en cours dans la Politique agricole commune (PAC) et auxquels l'UE a de plus en plus fréquemment recours.

Mars 2011
Genève, Suisse

Ce document analytique est écrit par Paul Goodison en collaboration avec le Programme sur le commerce pour le développement du Centre Sud (TDP) afin de rendre les pays du Sud plus solides en leur offrant les connaissances et les outils nécessaires pour qu'ils puissent s'engager sur un pied d'égalité avec le Nord dans des relations commerciales et les négociations qui y sont reliées.

Le Centre Sud remercie l'Association of World Council of Churches-related Development Organizations in Europe (APRODEV) et ses institutions membres (Allemagne), Bread for the World (Allemagne), Evangelischer Entwicklungsdienst (EED) (Allemagne), Finn Church Aid (Finlande), Interchurch Agency for Development Cooperation (ICCO) (Pays-Bas), Bread for All (Suisse), pour leur contribution à l'élaboration de ce document.

Les lecteurs sont encouragés à citer ou à reproduire le contenu de ce document pour leur usage personnel. Cependant, nous leur demandons de bien mentionner le Centre Sud comme source et d'envoyer au Centre Sud une copie de la publication dans laquelle apparaît la reproduction ou la citation.

Une version électronique de ce document et d'autres publications du Centre Sud peuvent être téléchargées gratuitement à l'adresse suivante www.southcentre.org.

INTRODUCTION¹

1. L'Union européenne (UE) déploie un vaste éventail d'instruments de politique pour protéger son secteur agricole et pour faire en sorte que, malgré les coûts de production élevés, les agriculteurs européens continuent de produire à la fois pour les marchés internes et les marchés d'exportation. Le présent document donne un aperçu des instruments classiques et des instruments nouveaux issus des réformes en cours dans la Politique agricole commune (PAC) et auxquels l'UE a de plus en plus fréquemment recours.

2. Dans l'ensemble, les subventions de la PAC se chiffrent à plus de 50 milliards d'euros par an (coûts des mesures en faveur de l'agriculture et en faveur du développement rural réunis), auxquels s'ajoutent 10 milliards d'euros supplémentaires annuels correspondant au cofinancement qui émane des États Membres.

3. Les instruments de la PAC s'apparentent de moins en moins aux outils de gestion du marché classiques tels que les régimes de prix minima, les achats et les stocks à l'intervention, les subventions à l'exportation, les mises en jachères ou les quotas de production. Ils font désormais place à d'autres moyens de soutien aux producteurs agricoles.

4. Le régime de paiement unique, un régime d'aides directes, représente aujourd'hui l'outil clé de l'appui offert aux agriculteurs européens. Il s'accompagne d'un éventail de mesures destinées au développement rural dans le but de renforcer la compétitivité de la production alimentaire et agricole de l'UE et de favoriser la diversification des activités économiques en zones rurales. En outre, d'autres programmes existent qui visent à promouvoir une production des denrées alimentaires et agricoles européennes de « qualité différenciée ». Ils incluent des aides financières publiques en faveur du respect des normes sanitaires et phytosanitaires et des normes de sécurité alimentaire des aides publiques à la mise en place de systèmes de contrôle de la sécurité alimentaire mais aussi des aides à la promotion des produits de « qualité différenciée » sur les marchés internationaux et de l'UE. A tout cela s'ajoute un ajustement des politiques pour mieux définir les normes de qualité et veiller à une application plus rigoureuse des normes sanitaires et phytosanitaires. Des efforts sont entrepris pour faire reconnaître et protéger les normes européennes en matière de « qualité différenciée » (notamment celles qui concernent les indications géographiques) au niveau international.

¹ La version intégrale du présent document est disponible en anglais seulement, à l'adresse <http://www.southcentre.org> et s'intitule : *EU's common agricultural policy (CAP): tools protecting European farmers.*

5. Par ailleurs, les aides nationales au secteur de l'agriculture continuent. Des programmes d'urgence et des mesures transitoires sont également mis à disposition.

6. L'UE se sert également, à des degrés divers, d'outils de politique commerciale classiques, à savoir des droits de la nation la plus favorisée (NPF), des contingents tarifaires, des contingents tarifaires saisonniers, des prix minima à l'importation et des certificats d'importation et d'exportation.

7. Les pays en développement qui participent à des négociations avec l'UE (soit dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou des accords de libre-échange) devraient être conscients de l'existence de ces instruments. Contrairement à ce qu'affirme l'UE, l'utilisation de ces différents instruments a des incidences sur le commerce international.

8. En allouant des sommes importantes aux agriculteurs européens, l'UE met en place un système de protection permanent. En effet, les aides financières et l'aide à la politique commerciale ont un effet parapluie contre la concurrence des importations. De plus, elles contribuent aussi à rendre les exportations communautaires artificiellement compétitives, faussant aisément le commerce dans de nombreux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et d'autres pays en développement au détriment des produits agricoles alimentaires offerts par les agriculteurs locaux.

9. Le document présente ci-dessous un résumé des principaux instruments utilisés par l'UE pour protéger ses agriculteurs et leur assurer une production continue :

Instruments classiques de gestion du marché

- régimes de prix minima
- auxiliaires technologiques
- achats et stocks à l'intervention
- retraits des produits du marché
- subventions à l'exportation
- mises en jachères
- quotas de production

Aides directes

- aides directes couplées
- aides directes partiellement découplées
- aides directes totalement découplées

Instruments d'appui à l'investissement

- programmes communautaires de développement rural
- mesures vétérinaires et phytosanitaires
- programmes communautaires de promotion de produits

Nouvelles initiatives de l'UE

- mises à jour et application plus rigoureuse des normes sanitaires et phytosanitaires et de la réglementation en matière de sécurité alimentaire

- mises à jour et définition plus claire des exigences relatives à la qualité des produits agricoles
- consolidation des chaînes d'approvisionnement alimentaire

Aide nationale à l'agriculture

Mesures transitoires et programmes d'urgence

- programmes d'urgence
- mesures transitoires

Instruments classiques de politique commerciale agricole

- droits de la NPF
- contingents tarifaires
- contingents tarifaires saisonniers
- régime des prix d'entrée
- certificats d'importation
- certificats d'exportation